

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 février 2025

L'an 2025 et le 03 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle annexe de la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 27 janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 janvier 2025.

Présents : M. LEOTARD Alexandre, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. PIETZAK Patrice, M. RICHET Jacky, M. BREUILLARD Alain,

Pouvoirs : Mme FERNANDES Stéphanie donne pouvoir à Alexandre LEOTARD, M. HASLOUIN Patrick donne pouvoir à Bruno HYAIS, M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Aude PILLAVOINE

Secrétaire de séance : Mme CLOUSEAU Linda

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités publiques.

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2024, il est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils acceptent de délibérer sur 2 points non-inscrits à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

SOMMAIRE

- ❖ Travaux gestion des eaux pluviales
- ❖ Acquisition d'un vidéoprojecteur
- ❖ Participation communale aux factures d'assainissement des administrés,
- ❖ Vidéoprotection (Annule et remplace D47/2024) – demande de subvention
- ❖ Subventions aux associations,
- ❖ Eclairage chemin piétonnier – demande de subvention,
- ❖ Remplacement copieur,
- ❖ Engazonnement du cimetière,
- ❖ Devis entretien annuel de la commune,
- ❖ Divers

I. TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le maire présente au conseil l'étude réalisée par le bureau d'études LEGRAND sur la gestion des eaux pluviales à Morville et Rue de la Petite Roulette ainsi que l'estimatif financier qui s'élève à 31 500.00 € HT soit 37 800.00 € TTC.

Ce projet consiste à faire des travaux de terrassement pour mettre en place des bordures, des caniveaux et des grilles d'avaloir. Il sera ensuite aménagé une surface alvéolaire légère (S.A.U.L) et enfin une réfection en enrobé.

Le conseil valide à la majorité (8 pour, 1 abstention et 1 personne ne prend pas part au vote) le plan global du projet et l'estimatif des travaux à réaliser.

II. ACQUISITION D'UN VIDEOPROJECTEUR

Monsieur le maire présente au conseil le devis d'un prestataire informatique (AMI 45) pour un vidéoprojecteur qui s'élève à 469.00 € HT plus l'option supplémentaire à 79.00 €.

À l'unanimité, le conseil valide ce devis.

III. FINANCEMENT PARTIEL DE L'ABONNEMENT « ASSAINISSEMENT » DES ADMINISTRES D'ECHILLEUSES

Projet ajourné. Le projet de délibération a été rejeté par la Préfecture au motif que :

- Le projet de délibération ne vise aucune disposition réglementaire permettant la mise en œuvre de ce dispositif,
- La commune n'est plus compétente depuis le 1^{er} janvier 2025 pour adopter des mesures ou dispositifs dans le cadre de la gestion du service assainissement,
- Le budget de la commune n'a pas vocation à financer les dépenses d'un service public industriel et commercial (SPIC), ni à compenser les dépenses des usagers du service assainissement, en dehors de dérogations réglementairement fixées qui ne s'appliquent pas au cas d'espèce,

IV. VIDEOPROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION (Annule et remplace D47/2024)

Monsieur le maire présente à l'assemblée, l'offre de prix concernant le projet de vidéoprotection selon 3 solutions :

- Solution 1 « Acquisition » : 22 805.00 € HT soit 27 366.00 € TTC,
- Solution 2 « Location 5 ans + maintenance préventive » : 27 108.00 € HT soit 32 529.60 € TTC,
- Solution 3 « Location 5 ans + valeur résiduelle (= crédit-bail) + maintenance préventive » : 27 790.39 € HT soit 33 348.47 € TTC.

Après une vive discussion et de grandes interrogations sur l'action de la justice, le conseil à l'unanimité adopte la solution 2 adoptant le plan de financement et autorise le maire à signer l'offre de prix et tout document relatif à ce dossier. Le maire est également autorisé à déposer un dossier de demande de subvention.

V. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions des associations. Le conseil valide les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 50 €, (**unanimité**)
- Sté des chasseurs : 300 € + du matériel (**unanimité**)
- Association des secrétaires de Mairie : 40 €, (**unanimité**)
- Rog'ants Fêtes : 1 000 € + matériel, (**8 pour, 2 ne prenant pas part au vote**)
- La cotisation de 55 € sera versée à la Fondation du Patrimoine, (**unanimité**)
- Association des résidents de la Maison de retraite de Puiseaux : 50 €, (**unanimité**).

VI. ECLAIRAGE CHEMIN PIETONNIER – DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise SOMELEC d'un montant de 5 131.90 € HT pour la fourniture et la pose de potelets d'éclairage public.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de SOMELEC et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

VII. RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE SUBVENTION

Le maire présente au conseil 3 devis concernant le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux, détaillé comme suit :

- Isolation grenier salle polyvalente : 15 753.00 € HT,
- Remplacement de la porte du grenier salle polyvalente : 2 602.88 € HT,
- Remplacement des radiateurs salle réunion et ludothèque : 4 513.60 € HT

Le conseil accepte ces 3 devis à l'unanimité et autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention.

VIII. REMPLACEMENT DU COPIEUR

Le maire présente au conseil les propositions commerciales concernant le remplacement du copieur.

Plusieurs solutions se présentent, en achat ou en location, en neuf ou en reconditionné.

Le conseil se positionne sur l'offre de KONICA MINOLTA à l'achat et en reconditionné pour un montant de 2 350.00 € HT avec un contrat de maintenance sur 16 trimestres à 0.0055 € HT en noir et blanc et 0.055 € HT en couleur sur un engagement de 1500 pages / Trimestre en noir et blanc et 2000 pages / Trimestre en couleur.

Accepté à l'unanimité.

IX. ENGazonnement du Cimetière

Le maire présente au conseil un devis de l'entreprise OLIVERT PAYSAGE pour engazonner les allées du cimetière (en dehors de l'allée principale) afin d'en faciliter l'entretien, d'un montant de 2 314.00 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

X. Contrat annuel d'entretien de la commune

Le maire présente au conseil le devis de l'entreprise OLIVERT PAYSAGE d'un montant annuel de 16 280.00 € HT concernant l'entretien annuel de la commune. Il conviendra d'ajouter les frais liés à la tonte des allées du cimetière décidé précédemment. Un devis complémentaire sera demandé.

Adopté à l'unanimité.

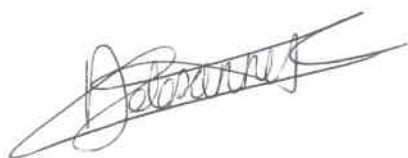
XI. Divers

- Courrier Bouygues – projet pylône pour antenne relais,
- Courrier ABO Energy – comité de projet sur projet éolien Egry-Barville,
- Courrier Elicio – réunion comité de projet sur projet éolien Sceaux du Gatinais,
- ORANGE - Projet pylône avec antenne relais : réponse et nouvelle proposition. Voir si étude possible sur autre parcelle,
- Réunion publique enfouissement Rue Sourde le 13 février 2025,
- Réorganisation mairie,
- Information ADIL,
- Contrôle des extincteurs, BAES et alarmes – tout OK,
- Pour info, les ordinateurs actuels de la mairie ne sont pas éligibles au passage à Windows 11. Il faudra prévoir leur renouvellement sur le budget en cours.
- Point info sur intervention TECHNOSOL,
- Nouvelles modalités collecte encombrants,
- Visite société AQUALIA en fin de semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

En Mairie, le 03/02/2025

Le secrétaire
Linda CLOUSEAU



Le Maire
Alexandre LEOTARD

